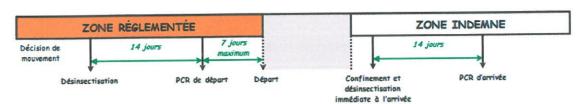
## F.C.O.: quelles règles sanitaires à respecter pour la circulation des bovins ?



## Mouvements nationaux

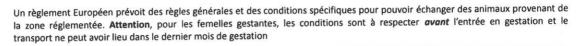


La France étant scindée en deux zones (zone réglementée et zone indemne), il existe des conditions à respecter pour acheminer un animal de la zone réglementée vers la zone indemne. En effet pour pouvoir quitter la zone réglementée, les animaux doivent être vaccinés depuis plus de 10 jours contre le sérotype 8 de la FCO ou bien respecter le protocole ci-dessous (instruction DGAL/SDSPA/2016-504 paragraphe II.C.i.4):



## Mouvements vers les États membres de l'Union Européenne







Mouvements de la Zone Réglementée vers des Etats membres de l'Union Européenne :  CAS GÉNÉRAL				
	Type d'animaux	Conditions de mouvements vis-à-vis de la FCO	Femelles gestantes	
	Animaux d'élevage	Animaux vaccinés depuis plus de 60 jours, <b>OU</b>	Applicable	
^		Animaux vaccinés depuis 14 jours après le début de l'acquisition de l'immunité et PCR négative		
	Animaux d'abattage	Aucun cas de FCO constaté dans les 30 jours avant le départ, ET Transport direct vers l'abattoir, ET Animaux abattus dans les 24 h après leur arrivée, ET Notification aux autorités du pays de destination 48 h avant	/	

Des accords bilatéraux entre la France et certains pays prévoient des protocoles spécifiques.

Pays	Conditions de mouvements vis-à-vis de la FCO	Femello gestant
19781	Animaux de plus de 90 jours vaccinés depuis plus de 10 jours	
ITALIE	Animaux de moins de 90 jours nés de mères vaccinées depuis plus de 10 jours avant la mise bas	
	Cas général: Animaux désinsectisés (uniquement Deltamétrine Emulsion Pour On 7,5 g/L) depuis au moins 14 jours + PCR négative au moins 14 jours après la désinsectisation	Applicabl
ESPAGNE	Animaux de moins de 70 jours : nés d'une femelle vaccinée + provient d'un troupeau vacciné contre le sérotype 8 + programme mensuel de surveillance de la zone réglementée entre mai et décembre	
2	Animaux de plus de 70 jours : proviennent d'un troupeau vacciné contre le sérotype 8 + vaccinés depuis plus de 10 jours	
LUXEMBOURG	Animaux de moins de 70 jours nés de mères vaccinées Animaux de plus de 70 jours vaccinés depuis plus de 10 jours	

## Mouvements vers les pays tiers (hors U.E.)



Se renseigner auprès de la D.D.C.S.P.P. du Cantal dcspp@cantal.gouv.fr

**2** 04 63 27 32 00

Ou directement auprès des pays importateurs.